

Commune de CANTIN 59126

Carte Environnementale



Pour information



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbaine

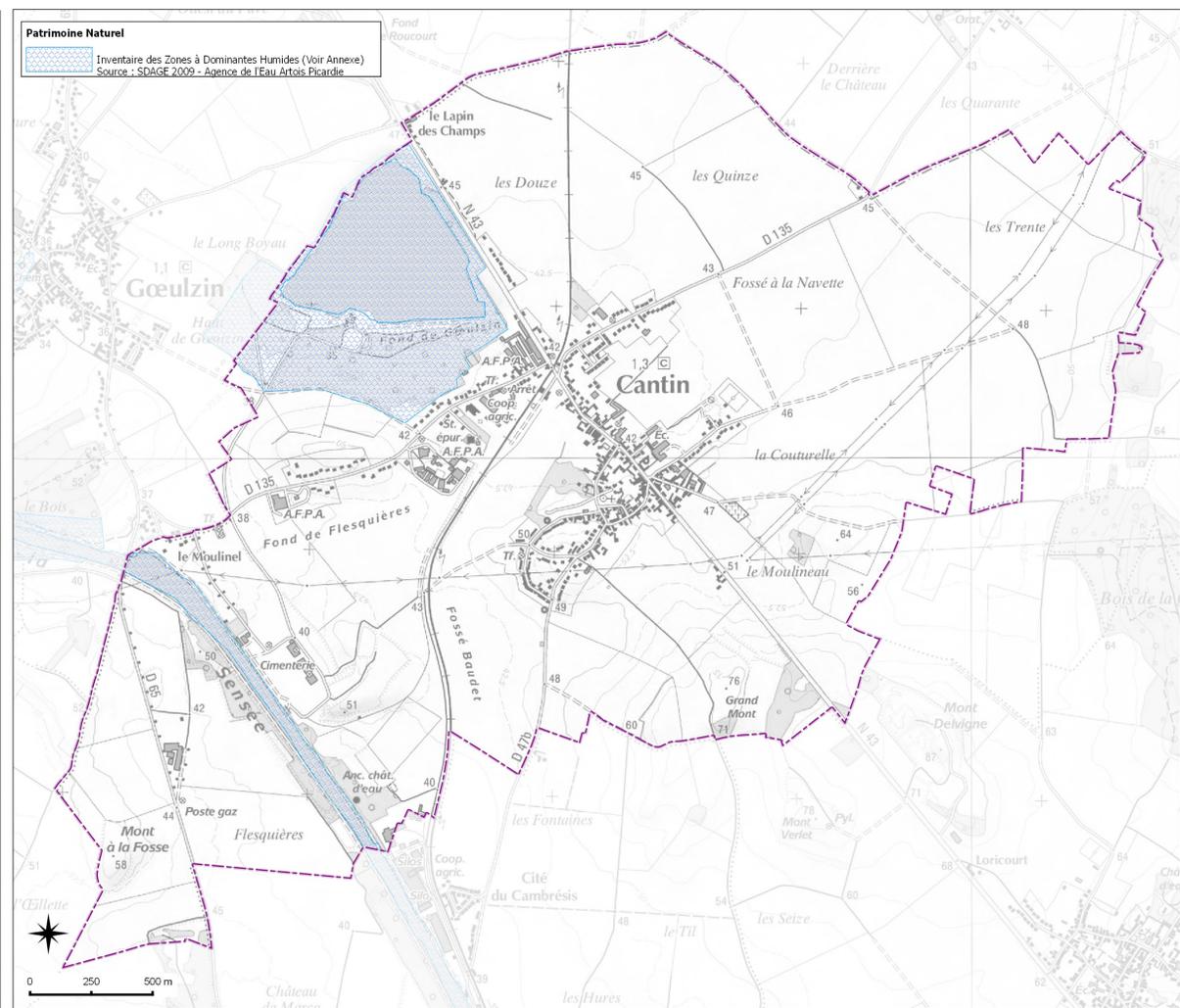
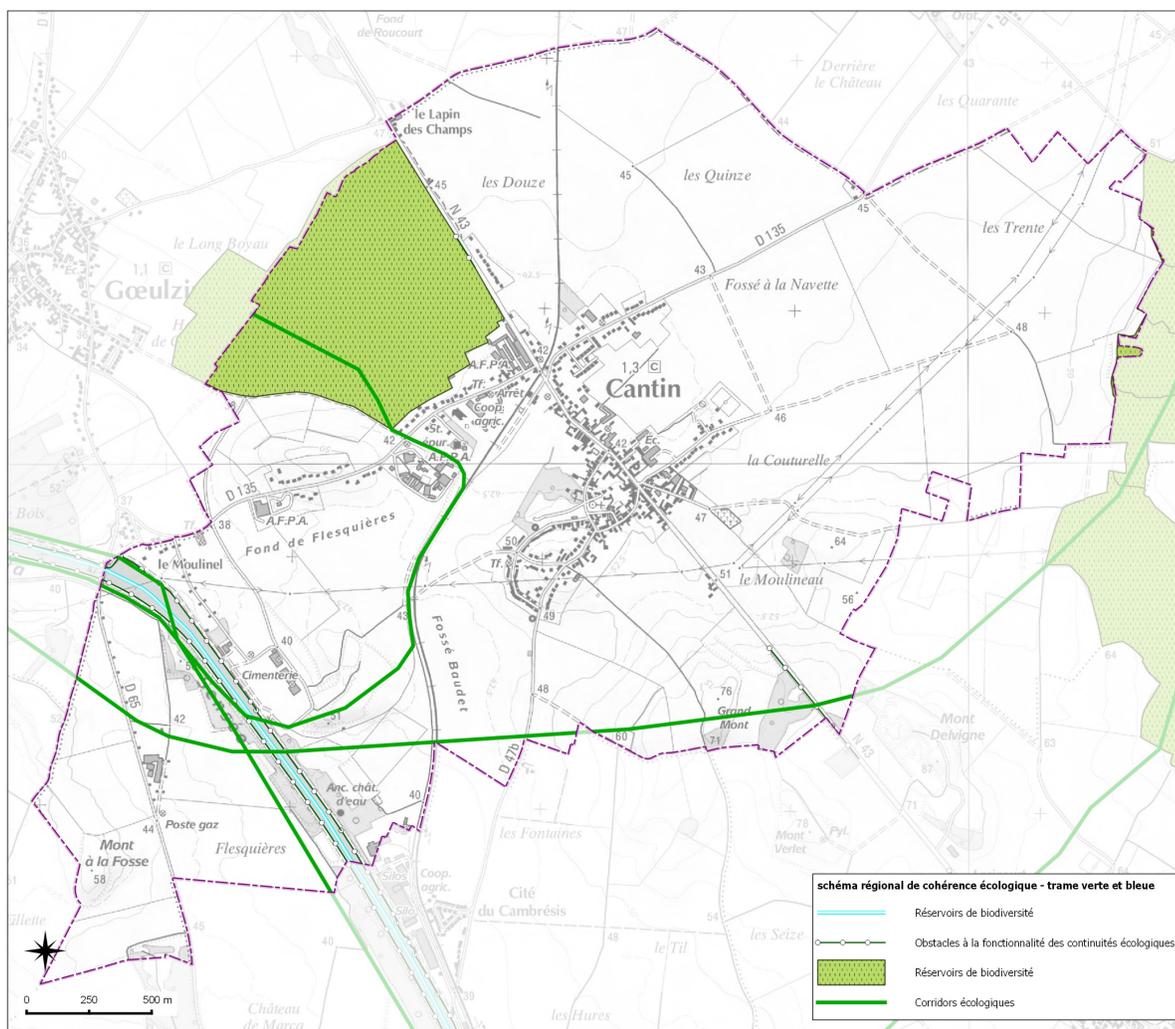
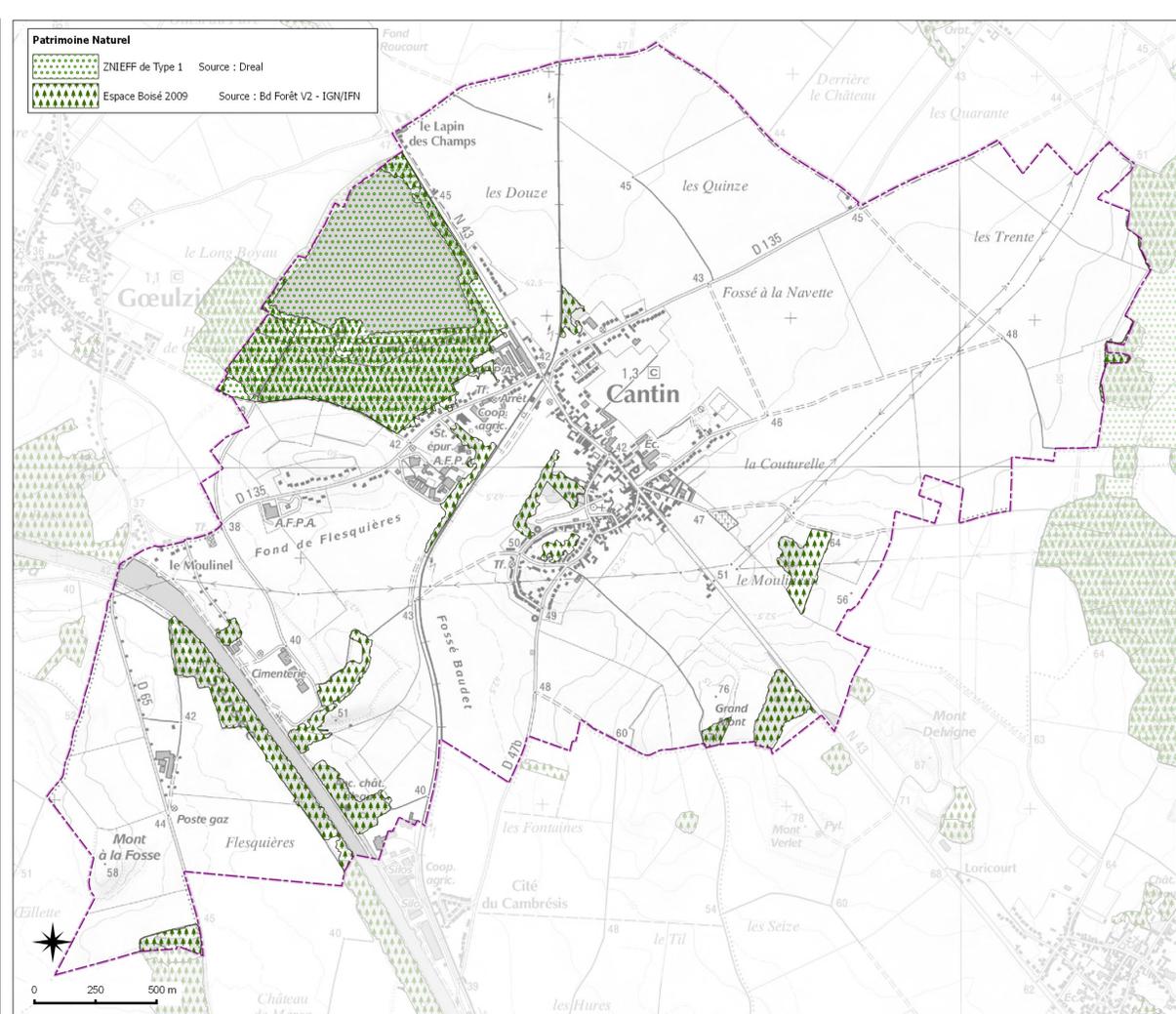
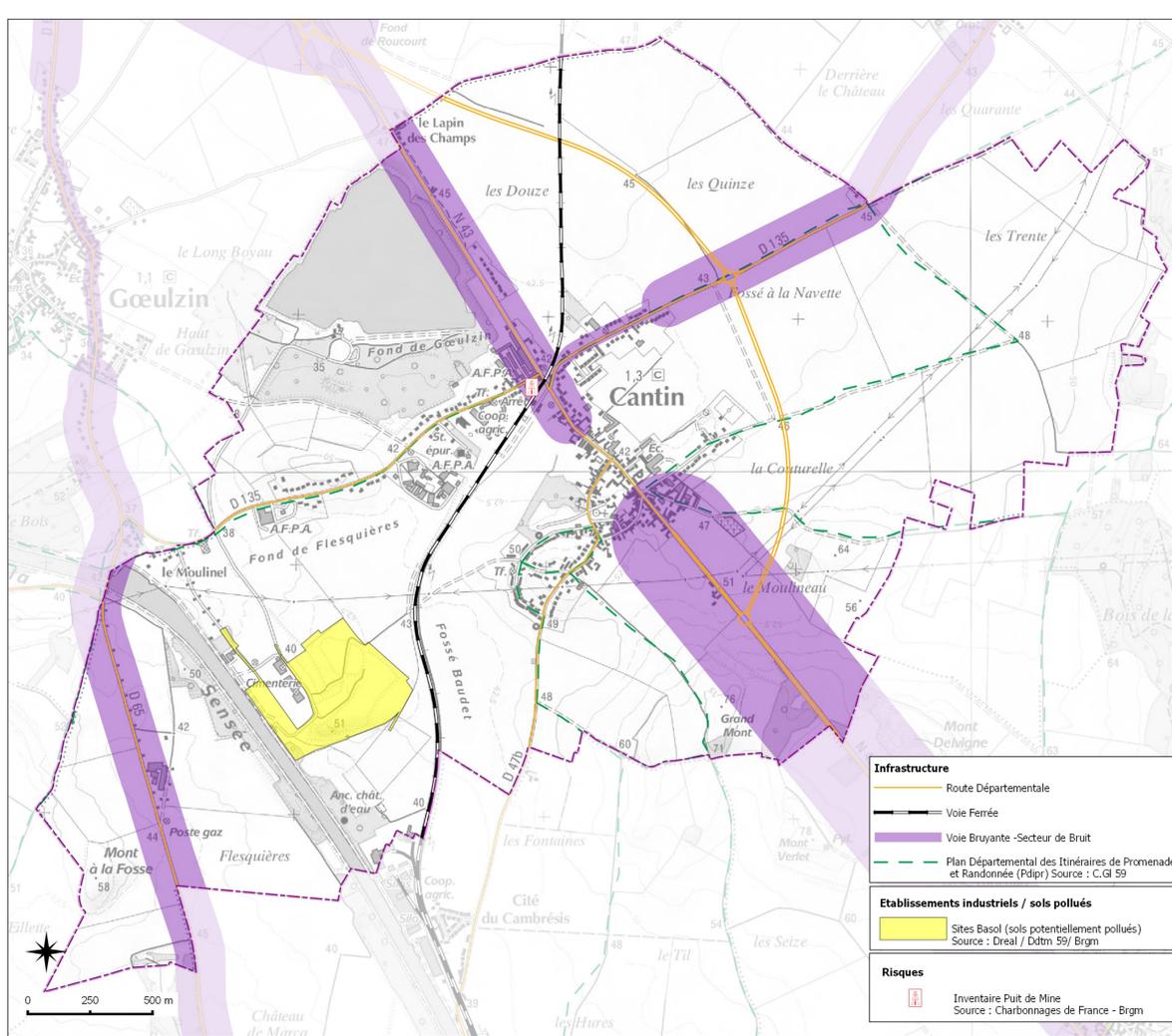
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 10/06/2015
Sources : Géomatique Sud (C) Cadastre / PO - Dgfi
Email : ddtm59@nord-pas.de.fr

LEGENDE

Contour de commune



Annexes

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transport bruyantes sont classées en 3 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer autorisées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer autorisées de plus de 100 trains ou rames par jour,
- les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures ou projets sont également concernés (dans publication de l'acte d'autorisation, enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'investissement).

Zones à dominante humides du SDAGE
Les documents d'autorisation (DAU, DCE) et cartes communales et les occasions administratives dans le domaine de Four présentent les zones humides en approuvant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (Lrte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des Zones à Dominance Humide du SDAGE (1/50 000) est donc fournie à titre indicatif, et cette la carte est destinée à être rapprochée du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides référencées (1), ainsi que les projections de projets futurs.
(1) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente des milieux naturels ainsi que la protection des espèces animales, végétales et minérales, dans leur milieu naturel. L'objectif est de maintenir et de restaurer la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de paysages ou d'intérêt biologique, scientifique ou de préservation d'espèces animales, végétales ou minérales remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Inventaire Espace Boisé
Le référentiel géographique forestier de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.
L'IGN Forestier est une base de données vectorielles de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels.
Élaboré par l'IGN, l'IGN Forestier est mis à disposition par les services départementaux ou les territoires métropolitains.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVBE)
L'outil d'aménagement du territoire, Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVBE) est un réseau des continuités écologiques territoriales et nationales.
Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à assurer sa pérennité et restaurer ses capacités d'évolution et à la rendre en bon état des continuités écologiques.
Le SRCE-TVBE vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de trouver, de circuler, de se reproduire, de se nourrir.
Le terme « SRCE » est composé de « TVBE » pour Trame Verte et Bleue et « SRCE » pour Schéma Régional de Cohérence Écologique.
Le SRCE-TVBE du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 16 juillet 2014.

NOTES
- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pourvus d'un bon état de populations d'espèces ou d'un bon état des individus ou d'espèces, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Les corridors écologiques assurent la connectivité entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Les obstacles sont considérés comme des continuités écologiques identifiées dans l'acte cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état analysés aux éléments de la trame verte et bleue.

Sols Pollués
NOTICE sur la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Une fiche de site Basol sont concernées par une servitude d'utilité publique (SUIP).
Qu'est-ce qu'un site pollué ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour la santé humaine ou l'environnement.
Ces situations sont recensées dans l'Inventaire National des Sites et Sols Pollués (INSP), mais aussi à des dates ou à des endroits de produits chimiques, acides ou pas.

